

Le Conseil National de l'Alimentation présente ses recommandations sur l'alimentation favorable à la santé

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a validé à l'unanimité lors de sa séance plénière du 12 septembre, l'avis n°81 « Alimentation favorable à la santé ». Cet avis est issu des travaux du groupe de concertation présidé par le Pr Daniel Nizri, Inspecteur général des affaires sociales. Le groupe de concertation a travaillé pendant plus d'un an autour de la question suivante : **qu'est-ce qu'une alimentation favorable à la santé et comment l'assurer pour tous ?**

S'appuyant sur **21 recommandations clés** parmi 81 recommandations au total, l'avis n°81 alerte les pouvoirs publics et les acteurs économiques sur les **enjeux sociétaux, économiques et environnementaux** de l'alimentation et sur les moyens d'action. Les travaux du groupe de concertation ont conduit, dans un premier temps, à la **définition d'une alimentation favorable à la santé**, allant largement au delà d'une vision sanitaire ou nutritionnelle de l'alimentation, en englobant notamment les enjeux environnementaux et sociaux.

Une « alimentation favorable à la santé » contribue de manière durable au bien-être physique, mental et social de chacun. Elle doit assurer la sécurité alimentaire et ainsi préserver la santé de la population dans son environnement et son contexte culturel.

Accessible à tous, elle exige un engagement responsable de tous les acteurs de la chaîne alimentaire et un dialogue permanent au sein de la société.

Afin d'aller vers une alimentation plus favorable à la santé pour tous, le CNA recommande la mise en place ou la poursuite d'actions publiques et privées allant de la **rénovation de la gouvernance des politiques publiques** jusqu'à une meilleure **information et éducation des consommateurs**, en passant par un fort **engagement des acteurs économiques pour mieux produire, mieux transformer et mieux distribuer**. La **lutte contre la précarité alimentaire** et le développement d'une **approche transversale de la recherche** sur l'alimentation sont deux axes transversaux fondamentaux pour atteindre ces objectifs.

Le CNA recommande notamment la défense du budget de la Politique Agricole Commune (PAC) en intégrant l'alimentation pour en faire une politique agricole et alimentaire commune, ainsi que l'amélioration de la qualité des aliments et la création d'une base de données publique sur la composition des produits transformés.

Cet avis est transmis aux ministères chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes. Celui-ci est également consultable et téléchargeable sur le site internet du CNA : [lien](#).

Le CNA est une instance consultative indépendante créée en 1985, placée auprès des ministres en charge de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Le CNA est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Le CNA est l'espace de concertation intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes des consommateurs.

[Site internet du CNA](#) – [Compte Twitter du CNA](#)